

AVIS DU PUBLICITE

Occupation du domaine public par une activité ambulante de gourmandises de Noël et de boissons chaudes dans le cadre des festivités de Noël.

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, permettant la manifestation d'intérêts et l'information sur les conditions d'attribution.

(Articles. L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.)

Identification autorité publique	Ville de Granville
Emplacement	A l'entrée de la rue du Docteur Letourneur, côté place du Général de Gaulle : un emplacement sur un linéaire de 8 mètres maximum avec un branchement électrique.
Type d'occupation	Commerce ambulant de chichis, barbes à papa, pommes d'amour, sucettes et boissons chaudes.
Période d'occupation du domaine public	Tous les jours du mercredi 4 décembre au dimanche 29 décembre 2024 en adéquation avec les horaires d'ouverture du Carrousel Disney. <ul style="list-style-type: none">• En semaine : de 16h30 à 19h (dès 15h le mercredi).• Le week-end : de 10h30 à 19h le samedi et de 15h à 19h le dimanche.• Pendant la semaine du 23 au 29 décembre 2024 : de 10h30 à 12h30 et de 15h à 19h.• Le week-end : de 10h30 à 19h le samedi et de 15h à 19h le dimanche
Modalité de présentation des candidatures	Remise de la candidature par courriel à communication@ville-granville.fr avec en objet « réponse à l'avis de publicité – Noël 2024 » Un dossier de présentation des produits proposés et du véhicule utilisé avec photos à l'appui.
Délai de transmission des candidatures	La date limite est fixée au dimanche 3 novembre 2024 23h59.
Mode d'attribution	L'emplacement sera attribué en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Types de produits sucrés proposés.• Types de boissons chaudes proposées.• Diversités des produits en lien avec la fête de Noël et différents de ceux vendus dans les commerces proches.• Qualité et présentation des produits.• Adaptation des installations du commerçant au contexte de Noël et au site décoré pour les festivités (pas de groupe électrogène, ambiance adaptée et insertion du projet dans le paysage).• Capacité à suivre les horaires définis en adéquation avec ceux du manège <i>Le Carrousel de Disney</i>.• Gestion des déchets émanant de l'exploitation.
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none">• Numéro Siret• Attestation d'assurance responsabilité civile• Dossier de présentation des produits et du véhicule.
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis	08 octobre 2024